



DLF Bruxelles-Europe
Diversité linguistique et langue française

« On ne peut bien défendre sa langue qu'en parlant celle des autres »

**Monsieur le Président de la République
Palais de l'Elysée
55, rue du Faubourg-Saint-Honoré
75008 Paris**

Bruxelles, le 12 novembre 2008

Monsieur le Président,

Nous nous permettons de nous adresser à vous en votre double qualité de Président de la République française et Président en exercice du Conseil européen.

Notre organisation *DLF Bruxelles-Europe* est la délégation bruxelloise de l'association (loi de 1901) *Défense de la langue française*. Elle vise à promouvoir la diversité linguistique dans la capitale de l'Europe et œuvre pour que la langue française reste l'une des principales langues de travail des institutions de l'Union européenne.

Certes, nous saluons les politiques de l'UE, en particulier de la Commission, en matière de multilinguisme, de dialogue interculturel et d'apprentissage des langues. Mais nous attirons régulièrement l'attention de ces mêmes institutions sur l'écart entre les objectifs et certaines pratiques de communication des services. Nous pensons également que la diversité linguistique, ancrée dans les textes fondateurs, et les actions pour l'apprentissage des langues sont, dans les contextes culturel, économique et social actuels, plus nécessaires que jamais. Nous nous sommes donc félicités de la tenue, le 26 septembre dernier à Paris, des Etats généraux du multilinguisme.

Par ailleurs, les initiatives de la présidence française face à la crise financière ont certainement eu pour effet de rehausser le prestige de la langue qui les a véhiculées. Serait-il exagéré de dire que l'uniformisation linguistique a sans doute accompagné, voire favorisé, la propagation hégémonique de conceptions économiques et financières dont on mesure aujourd'hui les effets et les dégâts ? *A contrario*, la redéfinition d'une authentique « économie sociale de marché » ne devrait-elle pas être relancée, dans leurs langues respectives – et sans exclure les autres -, par la France et l'Allemagne, en l'absence desquelles la construction européenne perdrait l'un de ses fondements historiques ?

En tout état de cause, le principe de l'égalité des langues officielles de l'UE doit être respecté sans méconnaître le principe de réalité ni le fait que l'anglais est une langue de communication internationale. Entre le multilinguisme intégral dicté par les obligations politiques et citoyennes des institutions de l'Union et la solution de facilité de la langue unique, nous préconisons une diversité linguistique flexible et un multilinguisme pragmatique « à géométrie variable », modulé selon les types de communication et tenant compte des contraintes de coût, d'organisation et d'efficacité administrative.

C'est pourquoi nous vous demandons d'appuyer nos efforts en faveur d'un multilinguisme mieux structuré dans les communications externes et internes des institutions de l'UE. Entre autres choses, l'effet de vitrine produit par l'affichage unilingue des campagnes d'information des services sur les bâtiments du quartier européen de Bruxelles revient à dire silencieusement aux millions de visiteurs que l'Europe se dit seulement en anglais.

Dans votre intervention lors de la séance d'ouverture du XIIème Sommet de la Francophonie à Québec le 17 octobre dernier, vous avez souligné, à juste titre, l'engagement politique que constitue la francophonie. « *Le monde doit changer, la francophonie doit porter la nécessité du changement du monde* » et « *Nous ne voulons pas d'un monde aplati. Nous ne voulons pas d'un monde uniforme. Nous voulons la diversité* », sont autant de phrases qui confortent notre propre engagement.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de notre très haute considération.

Claire GOYER
Coprésidente

Roger VANCAMPENHOUT
Coprésident

DLF Bruxelles-Europe
Chaussée de Waterloo, 1313 E
B-1180 Bruxelles.
☎ 00 32 (0) 2 375 72 37 ✉ bxl-europe@skynet.be
www.langue-francaise.org